

Conditions d'admission

Tout public, Emplois d'Avenir, Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)...Salariés ou agents intervenant dans l'entretien des espaces verts :

- Savoir lire, écrire et communiquer en français,
- Etre capable de réaliser les principales opérations de la vie courante (addition, soustraction, multiplication, division, règle de trois, les conversions des unités de volume, poids, etc.) de niveau 3e – CAP
- Avoir le goût pour l'environnement, le paysage, le jardin

Modalité d'inscription

La formation vise des compétences professionnelles. Elle reposera essentiellement sur les travaux pratiques complétés d'apports techniques.

La formation en centre est proposée à 700 h car elle tient compte des tâches que le salarié pourra pratiquer avec son tuteur en entreprise ou collectivité.

Rémunération

ASP, Pôle-Emploi, autres fonds : nous consulter

Financement de la formation

FONGECIF, FAFSEA, VIVEA ou autres fonds de formation (OPCA)

Le Pôle Emploi

L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés

L'entreprise (Plan de Formation) via son fonds de formation

Autofinancement

Contact

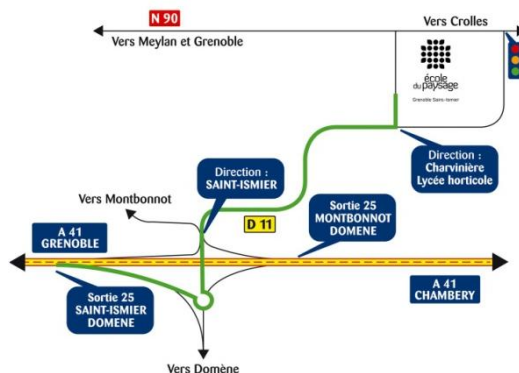
CFPPA - 1 Chemin de Charvinière

38332 Saint-Ismier

Tél 04 76 52 52 18

Courriel : cfppa.grenoble@educagri.fr

www.edp.educagri.fr



CFPPA

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole

Formation continue Titre Professionnel Ouvrier du Paysage



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

Description des activités

Les activités demandées à un titulaire du Brevet Professionnel Agricole – Travaux des Productions Horticoles, spécialité Horticulture ornementale et légumière, sont :

- Préparer son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant le respect de la sécurité et de l'environnement
- Mettre en œuvre des techniques et des opérations liées aux productions horticoles.
- Participer ou réaliser seul les travaux de récolte, de conditionnement des produits et/ou de préparation des commandes
- Participer ou réaliser seul les travaux liés à la mise en place des installations et à l'entretien du matériel et des équipements
- Contribuer à la vente des produits de l'exploitation sur la ferme, à la jardinerie ou à l'extérieur

Objectif

Permettre aux candidats d'accéder à une qualification reconnue, le Titre Professionnel «Ouvrier du paysage »

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de participer à la création et à l'entretien des espaces verts à vocation ornementale

« L'Ouvrier du Paysage » :

- intervient en milieu naturel
- assure l'aménagement et l'entretien des sols
- s'occupe des végétaux
- effectue des petits travaux de maçonnerie, d'irrigation, d'entretien du matériel.

Durée

La formation s'articule sur 700 heures modulables.

Référentiel

Les certificats de compétences professionnelles visés par la formation sont :

CCP 1 : Entretien d'un espace vert ornemental : (245h)

- Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire
- Entretien d'un gazon et d'une surface semi-ligneuse.
- Tailler des arbres et des arbustes.
- Effectuer les façons culturales et les apports nécessaires au développement des végétaux d'ornement.
- Protéger des végétaux d'ornement des parasites, maladies et adventices.

CCP 2 : Planter et engazonner des espaces verts : (140h)

- Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire.
- Réaliser un gazon et un pas japonais
- Planter des arbres et des arbustes.
- Réaliser un massif de plantes à fleurs.

CCP 3 : Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts : (140h)

- Poser et entretenir des bordures et des équipements dans le cadre d'un chantier d'espaces verts.
- Réaliser et entretenir des dallages, des pavages et des surfaces minérales dans le cadre d'un chantier d'espaces verts
- Poser et entretenir un réseau d'arrosage.

Examen 21h (pour les 3 CCP)

Le Titre Professionnel est acquis après l'obtention des 3 CCP